



**La société civile recommande vivement aux Chefs d'Etat de la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL) d'être en première ligne de la lutte contre les Violences Sexuelles basées sur le Genre et de :**

1. Déclarer la **Tolérance Zéro Maintenant** pour tous les crimes de VSBG et leur impunité

Les femmes et les enfants dans la région des Grands Lacs, ont trop longtemps souffert des violences sexuelles basées sur le genre (VSBG), en temps de paix comme en temps de guerre. Les chiffres récents indiquent que les VSBG sont en augmentation malgré les cadres légaux et politiques sur la prévention des VSBG, la protection des groupes vulnérables et la condamnation des agresseurs. Les Gouvernements doivent maintenant passer de la rhétorique à l'action. Nous sommes très inquiets de constater l'intensification des pratiques de VSBG par les groupes armés mais aussi les agents de l'application de la loi, pourtant responsable de protéger les citoyens.

Depuis que les VSBG ont été reconnues comme un crime contre les droits humains, violant de nombreux instruments nationaux, régionaux et internationaux, les Gouvernements sont exhortés de prendre des actions décisives immédiates pour mettre fin aux crimes de VSBG et leur impunité, et de promouvoir la redevabilité. Les droits humains de toute femme et enfant doivent être protégés, y compris les droits de vivre sans peur, sans violence, sans impunité et sans coercition. Toutes les parties prenantes doivent exercer une pression constructive sur leurs Gouvernements pour la domestication immédiate du Protocole de la CIRGL sur la Prévention et la Suppression des Violences Sexuelles contre les Femmes et les Enfants (2006), particulièrement les Articles 3, 4 et 5.

2. Allouer des **financements** spécifiques et adéquats pour les **programmes de prévention des VSBG** avec un Cadre Budgétaire Sensible au Genre

Bien qu'il y ait habituellement une intensification des VSBG en temps de conflit, bien plus doit être accompli en dehors des zones ou périodes de conflit, non seulement pour assister les survivants de VSBG, mais aussi pour s'attaquer aux causes sous-jacentes des VSBG, qu'elles soient sociales, culturelles ou politiques. Pour y arriver, il faut investir de manière substantive et durable et au-delà des situations de conflit ou de guerre. Le Protocole de la CIRGL sur la Prévention et la Suppression des Violences Sexuelles contre les Femmes et les Enfants, offre un cadre pour l'établissement de "procédures médicales et légales pour l'assistance aux victimes et aux survivants de

violences sexuelles, et un fond pour sensibiliser les agresseurs sur les troubles profonds de leur comportement sexuel” (Article 6(7)). Le protocole offre également la possibilité de créer “une infrastructure spéciale sous le fond pour la reconstruction et le développement, dont le but serait de fournir une assistance légale et sociale, un traitement médical, un soutien psychologique, des formations, une réhabilitation et une réintégration des survivants et victimes de violence sexuelle, y compris pour ceux qui ne peuvent pas forcément identifier leur agresseur” (Article 6 (8)). L’Article 6(9) appelle à l’établissement d’une infrastructure régionale spéciale pour former et sensibiliser les agents judiciaires, les unités de police, les travailleurs sociaux, les unités médicales et d’autres catégories de personnes ayant en charge de traiter ou d’accompagner des cas de violence sexuelle dans la Région des Grands Lacs”. Toutes ces provisions doivent urgemment être mises en œuvre par les Gouvernements si l’on veut que les VSBG soient éradiquées et les besoins des survivants entendus et répondus.

### 3. Institutionnaliser la réponse et système d’alerte aux VSBG, y compris le **maintien de l’ordre au niveau communautaire**

Nous demandons expressément aux Gouvernements de mettre en œuvre et de renforcer les stratégies de maintien de l’ordre au niveau communautaire, pour habiliter les communautés à travailler en partenariat avec les forces de sécurité pour améliorer la sécurité et la sûreté contre les crimes, en particulier les violences sexuelles basées sur le genre. Grâce à ce modèle, les communautés seront habilitées à connaître leurs droits et à encourager la poursuite des cas de VSBG. Le système de maintien de l’ordre au niveau communautaire devrait aussi permettre aux forces de police de recevoir des messages d’alerte sur les menaces de violence sexuelle basée sur le genre. Des relations fortes entre la police et les communautés, peuvent améliorer de manière significative le respect de la loi et le maintien de l’ordre, ainsi que la prévention et la réponse aux VSBG. La participation et l’inclusion des officiers femmes sont cruciales pour la durabilité des modèles de maintien de l’ordre au niveau communautaire visant à éliminer les VSBG.

### 4. Etablir une **Unité Régionale de Suivi de l’Impunité** avant le prochain Sommet des Chefs d’Etat, pour ensuite rapporter les progrès accomplis annuellement, auprès du Sommet Ordinaire des Chefs d’Etats de la CIRGL

Les pays des Grands Lacs ont un long historique d’impunité en matière de VSBG, particulièrement en temps de conflit. Bien que les systèmes judiciaires aient enregistré des progrès significatifs dans la plupart des pays de la région des Grands Lacs, l’impunité des crimes passés et actuels reste profondément ancrée, empêchant la consolidation de la loi et la construction durable d’une société responsable et redevable. Il est nécessaire d’identifier les facteurs responsables de l’impunité et de l’obstruction à la justice et à la redevabilité. L’établissement de mécanismes durable de rapportage et de suivi des VSBG est une avancée indispensable et vitale dans la lutte contre les VSBG.

Un des objectifs du Protocole de la CIRGL sur la Prévention et la Suppression des Violences Sexuelles contre les Femmes et les Enfants, est de “protéger les femmes et les enfants contre l’impunité des violences sexuelles, dans le contexte spécifique de la Région des Grands Lacs.” Nous demandons donc l’établissement immédiat d’une Unité Régionale de Suivi de l’Impunité, pour suivre et adresser durablement les VSBG dans les Etats de la Région des Grands Lacs.

5. Etablir des **Fonds de Réparation** nationaux pour les survivants de VSBG, avant le prochain Sommet Ordinaire des Chefs d'Etat

Cette recommandation est guidée par les Engagements Internationaux sur les Droits Humains, les Principes de Base et les Lignes Directrices sur le Droit au Recours et à la Réparation pour les Victimes de Grandes Violations de la Loi des Droits Humains Internationaux et des Violations Sérieuses de la Loi Humanitaire Internationale, adoptées par l'Assemblée Générale des Nations Unies en Décembre 2005, le Protocole de la CIRGL sur la Prévention et la Suppression des Violences Sexuelles contre les Femmes et les Enfants, et le Communiqué de la Conférence Pan Africaine sur Mettre fin à l'Impunité des Violences Sexuelles Basées sur le Genre, 21-23 Juillet 2008, qui prit forme avec la Déclaration de Nairobi sur le Droit des Femmes et des Filles au Recours et à la Réparation.

Nous demandons expressément aux Gouvernements de la Région des Grands Lacs d'établir des Fonds de Réparation nationaux pour les survivants de VSBG, avant le prochain Sommet Ordinaire des Chefs d'Etat de la CIRGL. Le concept de réparation doit être un processus transformatif et participatif. Cela devrait permettre de résoudre les problèmes d'application de la justice de manière durable, grâce aux programmes de réparation pour les victimes et les survivants de violence sexuelle, particulièrement des les situations de conflit.

6. Adopter un **cadre complet de performance sur les VSBG** (sous la forme d'un Index ou d'un Baromètre) avec des standards et objectifs clairs, avec l'opportunité pour la société civile de présenter des rapports d'observation parallèles

Il est communément reconnu qu'il y a un fossé entre les divers cadres politiques et légaux nationaux, régionaux et internationaux, et la mise en œuvre concrète dans les différents pays de la Région des Grands Lacs. Sauf à ce que la volonté et l'engagement politique reflétés dans l'adoption de tous ces cadres, soient accompagnés par un cadre de performance anti-VSBG, avec un suivi, une évaluation et un rapportage systématique, d'importantes parties de ces cadres légaux et politique ne seront pas mis en œuvre.

Nous demandons donc au Secrétariat de la CIRGL d'assister ce processus de développement d'un cadre complet de performance sur les VSBG (sous la forme d'un Index ou d'un Baromètre), avec des standards et objectifs clairs, à réaliser à des intervalles de temps réguliers. Le baromètre servira comme outil comparatif vers la réalisation des objectifs prévus. Une analyse régulière indépendante, à partir des rapports pays, écrite par des chercheurs et experts indépendants si possible, avec l'opportunité pour la société civile de produire des rapports d'observation et d'analyse parallèles, devrait renforcer et fournir une légitimité forte de ce processus de redevabilité.



*Produit avec le soutien de :*

Austrian Development Cooperation, MDG3 Fund, Royal Norwegian Embassy, Norad and UNFPA.